

Date de convocation :

4 janvier 2022

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 janvier 2022

Le onze janvier deux mil vingt-deux à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de Faverolles en séance publique sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Maire,

Élus présents :

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY
MMS. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Romain CERCLE, Jean-Pierre DESCHAMP,
Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, David SIMONET et Arnaud VAN HULLE.

Elus absents non représentés :

M. Mehdi FROGER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h35 et annonce l'ordre du jour aux membres du conseil.

I - Approbation du compte-rendu du conseil du 2 décembre 2021.

Approbation à l'unanimité. Mme POUILLY souligne que le compte-rendu était très administratif ce qui peut le rendre peu compréhensible pour les administrés. La secrétaire de Mairie précise que l'article 78 de la Loi 2019-1461 du 27/12/2019 dans son article III dit que la nouvelle forme des comptes rendus est : *L'affichage à la mairie ou au siège du groupement d'une liste des délibérations examinées en séance se substitue au compte rendu de séance. Il va permettre de garantir l'accès rapide des administrés à l'information sur toutes les décisions adoptées par les assemblées délibérantes.*

Il est proposé qu'après chaque conseil, la secrétaire de Mairie rédige la liste des délibérations à afficher, et le secrétaire de séance rédigera un compte rendu.

II – Désignation du secrétaire de séance

Est désigné secrétaire de séance par Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Pierre DESCHAMP.

III – Délibération transfert de compétence contingent incendie à la CCPEIDF.:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la Loi NOTRe en son article 97, il est offert la possibilité aux EPCI d'exercer la compétence « financement du contingent SDIS » en lieu et place de ses communes membres.

Dans ce cas, la contribution de l'EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, dans le cadre de l'optimisation des ressources de la communauté de communes, il est proposé aux communes de transférer leur compétence « financement du contingent SDIS » afin d'augmenter le coefficient d'intégration Fiscale (CIF) de la communauté de communes et ainsi le montant de sa Dotation d'Intercommunalité (DGF). Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou les autres recettes perçues par les communes.

L'évaluation des transferts de charges conduira pour les communes membres et pour la communauté de communes à une neutralité financière. La cotisation totale versée au SDIS 2021 par les communes de l'EPCI est de 2 101 146 €, celle prévue pour 2022 est de 2 127 510 €.

*Vu l'avis favorable du comité des maires du 25 novembre 2021,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 décembre 2021,*

Monsieur le Maire propose au vote le transfert de compétence « financement du contingent SDIS » au vote.

Après délibération des membres présents et représentés, la compétence « financement du contingent SDIS » est transféré à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2022.

Vote POUR : 13

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP,
Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, David SIMONET, Aranud VAN HULLE
et Patrick OCZACHOWSKI.

IV – Délibération approbation rapport de la CLECT du 2 septembre 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 décembre 2021.

Après lecture du rapport et délibérations des membres présents et représentés, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Vote POUR : 13

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP,
Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, David SIMONET et Arnaud VAN HULLE
et Patrick OCZACHOWSKI

V – Délibération demandes de subventions

Travaux rue du Noyer

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux de la rue du Noyer et sollicite le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) auprès du département d'Eure-et-Loir. Les membres du conseil souhaitent également faire enfouir les réseaux. Un devis complémentaire sera demandé pour l'enfouissement des réseaux. Ces travaux seront réalisés en deux tranches et facturés sur 2 ans

- Maitrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre sera confiée à la société « FONCIER EXPERT » sise 125 Petite rue Saint-Matthieu 78550 HOUDAN. Pour un montant de 7 565.48 € HT.

- Travaux :

Début de travaux : 3^{ème} trimestre 2022

Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2022

- Plan de financement :

Charges (cout du projet) HT	Produits financeurs
<input type="checkbox"/> Cout détaillé : Travaux : 94 568.55 € Maitrise d'œuvre : 7 565.48 € Diagnostic amiante : 1 200 €	<input type="checkbox"/> Financements : FDI : 50 000 € Autofinancement : 53 334.03 €
Total 103 334.03 €	Total 103 334.03 €

POUR 12 : Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY

MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, Arnaud VAN HULLE et Patrick OCZACHOWSKI Maire

ABSTENTION 1 : M. SIMONET David

Vidéoprotection

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de modification de la VIDEOPROTECTION et à ce titre sollicite :

Le FDI auprès du département d'Eure-et-Loir,

La DETR et le FIPD auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir

- Maitrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre des travaux sera confiée la « PROCONSULTING » 147 bis rue de Silly 92100 BOULOGNE pour un montant de 3 600 € HT.

- Travaux :

Début de travaux : 3^{ème} trimestre 2022

Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2022

- Plan de financement :

Charges (cout du projet) HT	Produits financiers
<input type="checkbox"/> Cout détaillé : Travaux : 83 101.70 € Maitrise d'œuvre : 3 600 € Total 86 701.70 €	<input type="checkbox"/> Financements : DETR : 26 010.51€ FDI : 26 010.51 € FIPD : 26 010.51 Autofinancement : 8 670.17 € Total 86 701.70 €

Vote POUR : 13 Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY

MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP, Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, David SIMONET, Arnaud VAN HULLE et Patrick OCZACHOWSKI.

Salles des fêtes

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux d'aménagement et d'agrandissement de la salle des fêtes et à ce titre, sollicite :

Le FDI auprès du département d'Eure-et-Loir

La DETR auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir

- Travaux :

Début de travaux : 3^{ème} trimestre 2022

Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2023

- Plan de financement :

Charges (cout du projet) HT	Produits financiers
<input type="checkbox"/> Cout détaillé : Travaux : 269 000 € Maitrise d'œuvre : 55 400 € Total : 324 400 €	<input type="checkbox"/> Financements : DETR : 64 880 € FDI : 30 000 € Autofinancement : 50 000 € (ligne de trésorerie FCTVA) Emprunt : 179 520 € Total 324 400 €

POUR 12 : Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP
Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, Arnaud VAN HULLE et Patrick OCZACHOWSKI
ABSTENTION 1 : M. SIMONET David

City parc

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028, la Communauté de Communes nous invite à délibérer sur les futurs projets communaux éligibles avant fin janvier 2022.

A ce jour, le seul projet concerné par le CRST, est le City-Parc pour 2023.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, votent POUR autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du CRST 2022-2028.

Charges (cout du projet) HT	Produits financeurs
<input type="checkbox"/> Cout détaillé : Terrain multisports : 33 800 € Terrassement : 38 822 € Total 72 622 €	<input type="checkbox"/> Financements : CRST : 29 050 € FDI : 21 786 € Autofinancement : 21 786 € Total 72 622 €

Vote POUR :

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP,
Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, Arnaud VAN HULLE et Patrick OCZACHOWSKI.

ABSTENTION : M. David SIMONET

FCTVA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au titre de l'année 2021, la commune peut prétendre au FCTVA ;

VU la Loi des finances,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU les précédentes décisions concernant l'attribution du FCTVA relatif au plan de relance,

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés à l'unanimité sollicite pour l'année 2022 l'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisés en 2021.

Vote POUR 13 :

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP,
Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, David SIMONET, Arnaud VAN HULLE et Patrick OCZACHOWSKI

Fonds de péréquation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au titre de l'année 2021, la commune peut prétendre à l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation pour les dépenses d'investissements réalisés au cours de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés à l'unanimité sollicite pour l'année 2022 l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation pour les dépenses réalisées en 2021.

Vote POUR 13 :

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUJILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP,
Olivier HANQUEZ, Sébastien POULARD, David SIMONET, Arnaud VAN HULLE et Patrick OCZACHOWSKI.

VI – Délibération autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget Primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant d'affectation des crédits.

Budget communal

Montant budgétisé – Dépenses d'investissement 2021 : 176 652.37 €

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé aux membres du conseil, d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

BUDGET COMMUNAL : 44 163.09 €

Il est précisé que les crédits seront repris au Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés votent à l'unanimité POUR autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses si besoin.

Vote POUR 13 :

Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE, Stéphanie GERVOIS et Marie-Cécile POUJILLY
MMS. Romain CERCLE, Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Jean-Pierre DESCHAMP,
Olivier HANQUEZ, Patrick OCZACHOWSKI, Sébastien POULARD, David SIMONET et Arnaud VAN HULLE

VII – points divers

M Ludovic BRUN :

Projets d'animations avec la MDEL :

- 30 mars 2022 animations avec casques virtuels
- 18 juin 2022 l'art du poème

Conseil municipal des jeunes :

Une 1^{ère} réunion a eu lieu en novembre, la 2^{ème} aura lieu le 18 janvier. Il conviendra ensuite de voir comment faire le lien entre le CM des jeunes et la CM.

M. Romain CERLE

RAS

M. David SIMONET

RAS

Fin de séance à 21h10